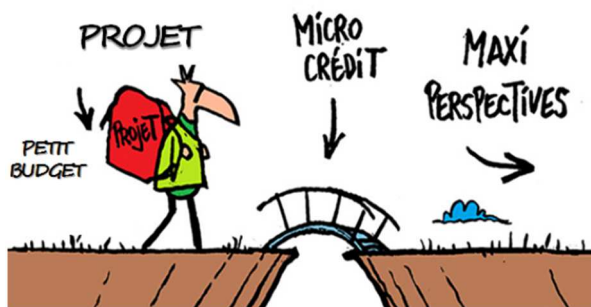




LE MICRO-CREDIT PERSONNEL

Un prêt bancaire accordé aux personnes exclues des crédits classiques

UNE AIDE POUR FINANCER VOS PROJETS PERSONNELS



Vous êtes étudiant, retraité, chômeur, bénéficiaire des minimas sociaux ou salarié aux revenus modestes ...

Vous souhaitez financer un projet ?

LE MICRO-CREDIT PEUT ETRE LA SOLUTION

L'UDAF vous accompagne dans la démarche et vous aide à constituer votre dossier pour une mise en relation avec le partenaire bancaire que vous choisirez



Permis de conduire, achat ou réparation de véhicule



Formation, reprise d'études, bilan de compétences



Dépôt de garantie, premiers équipements, déménagement



Soins dentaires, appareils auditifs, optique, frais d'obsèques

MODALITÉS DU PRÊT

- Montant du crédit : **de 300€ à 3000€** (jusqu'à 5000€ sous conditions)
- Taux d'intérêts : **de 0,75% à 6%** selon le partenaire bancaire
- Durée du remboursement : **de 3 à 36 mois**

Un micro-crédit ne peut servir à rembourser des dettes ni à racheter un crédit en cours.

Un micro-crédit vous engage comme un autre crédit et doit être remboursé



PERMANENCES TELEPHONIQUES

MERCREDI ET JEUDI MATIN de 9h à 12h



02 38 71 99 11
eif@udaf45.fr

SERVICE GRATUIT ET OUVERT À TOUS



Nos associations adhérentes



2 Rue Jean-Philippe Rameau
CS 75719
45057 Orléans Cedex 1

Tramway : Ligne B, arrêt Mozart
Bus : Ligne 3 arrêt Wichita



02.38.71.99.99

udafloiret@udaf45.fr
www.udaf45.com



Association reconnue d'utilité publique

LE MICRO-CREDIT PERSONNEL

